



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### demandeurs d'asile

Question écrite n° 51511

#### Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur la question du droit d'asile. La procédure de réunification des familles des personnes protégées au titre du droit d'asile en France est parfois très longue et les membres des très nombreuses familles sont alors séparés. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend prendre des mesures nécessaires pour que, d'une part, les réfugiés aient accès à une information claire sur la procédure et son état d'avancement et, d'autre part, que les délais de cette procédure soient réduits.

#### Texte de la réponse

Malgré les efforts consentis pour le traitement des dossiers, afin notamment de réduire les délais d'instruction, qui sont passés de quinze mois en moyenne en 2006 à six mois actuellement, la procédure actuelle qui fait intervenir l'administration centrale du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, n'apparaît pas satisfaisante. Le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire a, dans ces conditions, décidé d'engager rapidement une réforme d'ensemble de cette procédure ; il s'agit à la fois de simplifier la démarche qui incombe aux réfugiés, d'améliorer leur information et de tenir compte des difficultés auxquelles se trouvent confrontées les familles, dans le pays d'origine, en particulier pour la production d'actes d'état civil et de documents officiels.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gabriel Biancheri](#)

**Circonscription :** Drôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51511

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

**Ministère attributaire :** Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juin 2009, page 5515

**Réponse publiée le :** 25 août 2009, page 8252